

Décision du Maire

N° 2026-131

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : LOCATION, MONTAGE, DÉMONTAGE, MAINTENANCE ET
EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place et à la gestion d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël 2026 ;
- Considérant que l'offre de la société SYNERGLACE correspond aux besoins de la Ville et sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles ;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP publié le 21 mai 2026 avec une remise des offres fixée au 18 juin 2026 ;
- Considérant la seule réponse reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;
- Considérant que l'unique offre correspond aux besoins de la Ville de Montbéliard ;
- Considérant qu'une négociation a été effectuée ;
- Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SYNERGLACE, 5 rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN pour un montant de 101 254,73 € HT **pour la période du 12 novembre 2026 au 06 janvier 2027.**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 25 Septembre 2026

**Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée**

Déposée en Sous-Préfecture le : 25/09/2026

Affichée le : 25/09/2026




C.SCHMITT